

NORME INTERNATIONALE 2788

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thesaurus monolingues

Documentation — Guidelines for the establishment and development of monolingual thesauri

Première édition — 1974-08-15

CDU 001.815 : 025.3

Réf. N° : ISO 2788-1974 (F)

Descripteurs : documentation, recherche de l'information, thesaurus, préparation.

Prix basé sur 13 pages

AVANT-PROPOS

ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 2788 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 46, *Documentation*, et soumise aux Comités Membres en octobre 1972.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pologne
Allemagne	Hongrie	Roumanie
Australie	Inde	Royaume-Uni
Belgique	Iran	Suède
Brésil	Irlande	Tchécoslovaquie
Canada	Israël	Thaïlande
Egypte, Rép. arabe d'	Italie	Turquie
Finlande	Nouvelle-Zélande	U.S.A.

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Autriche

SOMMAIRE

	Page
0 Introduction	1
1 Objet et domaine d'application	1
2 Définitions	1
2.1 Définition des thesaurus	1
2.2 Relations avec les autres langages documentaires	2
3 Structure des thesaurus	2
3.1 Descripteurs	2
3.2 Règles de forme	3
3.3 Méthodes pour éviter l'ambiguïté	5
3.4 Relations entre les descripteurs	6
4 Présentation et disposition du thesaurus	8
4.1 Introduction	8
4.2 Partie principale du thesaurus	9
4.3 Parties annexes du thesaurus	9
4.4 Ordre de classement (classement alphabétique)	10
5 Méthode de construction du thesaurus	11
5.1 Comment éviter le double emploi	11
5.2 Notification préalable	11
5.3 Principes généraux	11
5.4 Différentes méthodes	11
5.5 Choix des descripteurs	12
5.6 Procédé d'enregistrement	13
5.7 Essais d'application	13
6 Mise à jour	13
6.1 Vérification périodique	13
6.2 Élimination des descripteurs	13
6.3 Choix de nouveaux descripteurs	14
7 Références	14

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 2788:1974](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/e4f77c74-b5b7-4568-a355-4c48da04aac1/iso-2788-1974>

Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thesaurus monolingues

0 INTRODUCTION

Les centres d'information et de documentation ont besoin de méthodes pratiques pour représenter les notions de façon claire et simple, et pour les ordonner en précisant les relations entre ces notions. L'application de ces méthodes et de ces règles de terminologie permet la conception d'un système rationnel et efficace d'analyse, de classification, et de recherche dans les systèmes documentaires.

De nombreux organismes, dans plusieurs pays, ont constitué ou sont en train de constituer des thesaurus pour leurs propres besoins. Il est évident que le transfert des informations rend nécessaire une série normalisée de règles de construction des thesaurus. Les règles d'établissement spécifiées dans la présente Norme Internationale seront utiles :

- à chaque organisme, pour lui faciliter la constitution et la mise au point d'un thesaurus;
- pour faciliter le transfert des informations entre les organismes.

Une liste des publications relatives à ces principes directeurs est donnée au chapitre 7.

Les exemples ont été choisis en fonction de la langue du texte.

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

1.1 La présente Norme Internationale spécifie des règles destinées à faciliter la préparation et la mise au point des thesaurus, quel que soit leur mode d'emploi, manuel ou automatique. Ces règles ont été conçues en vue de fournir, pour le présent et dans l'avenir, une base pour la compatibilité de thesaurus établis dans la plupart des domaines des sciences fondamentales ou appliquées.

1.2 Les présentes règles sont applicables à la préparation et au développement de thesaurus monolingues, permettant le stockage et la recherche d'informations pour les besoins de la documentation dans tous les domaines. Cependant, il n'est pas prévu de traiter ici les formules de mathématiques ou de structures chimiques. Les présentes règles sont générales. Il y a lieu de les compléter pour tenir compte des particularités de la langue employée.

2 DÉFINITIONS

2.1 Définition des thesaurus

Un thesaurus peut être défini soit selon sa fonction soit selon sa structure.

Du point de vue de sa fonction, un thesaurus est un instrument de contrôle de la terminologie utilisé en transposant en un langage plus strict (langage documentaire, langage d'information), le langage naturel employé dans les documents et par les indexeurs ou les utilisateurs.

Du point de vue de sa structure, le thesaurus est un vocabulaire, contrôlé et dynamique, de termes ayant entre eux des relations sémantiques et génériques, et qui s'applique à un domaine particulier de la connaissance.

Étant un sous-ensemble structuré du langage naturel, il décrit le contenu analytique des documents, des objets ou des ensembles de données. La terminologie pour décrire les caractéristiques du document ou de l'objet, qui comprend par exemple des termes non descriptifs du contenu, comme les noms d'auteurs, les collectivités-auteurs, les revues, musées, emplacements (description bibliographique), n'a pas besoin de faire partie d'un thesaurus, bien que ces termes soient généralement nécessaires pour l'identification et la localisation de ce qui est indexé. Ils peuvent, en fait, constituer une annexe du thesaurus.

Un thesaurus spécialisé doit refléter avec précision les informations contenues dans l'ensemble des documents ou autres éléments de la collection à laquelle le thesaurus s'applique. Il doit contenir les termes et les renvois appropriés au sujet, en prenant en considération, à la fois, le langage de la collection de documents et le langage et les besoins des utilisateurs.

Selon la nature des règles de terminologie appliquées, deux types principaux de thesaurus font actuellement l'objet d'études :

- a) les thesaurus dont les règles sont basées sur un choix de termes préférentiels, c'est-à-dire les thesaurus dans lesquels un seul des termes est admis pour représenter une notion en vue de l'indexation et de la recherche documentaire;

b) les thésaurus dont les règles admettent, pour l'indexation et la recherche documentaire, tous les termes représentant une notion, mais qui font correspondre à tous ces termes une représentation non ambiguë de la notion (par exemple un code numérique de notion, ou une notation).¹⁾ Dans ce type de thésaurus, quand un terme change de sens, il est plus facile de supprimer les synonymes et de modifier les relations antérieures.

2.2 Relations avec les autres langages documentaires

À l'opposé d'un dictionnaire, qui fournit les définitions de mots ou de termes donnés, un thésaurus fournit des mots ou des termes pour exprimer les notions impliquées par les relations entre termes donnés dans le thésaurus.

Un thésaurus peut être présenté comme un index et les termes d'un thésaurus peuvent être utilisés pour en constituer un. Mais le thésaurus lui-même n'est pas un index. L'index d'une collection doit avoir une adresse ou indicateur de localisation pour chaque article de la collection correspondant à chaque terme, alors que le thésaurus ne contient que les termes, sans les adresses ou indicateurs de localisation de l'index. Un thésaurus classe les termes dans des catégories hiérarchiques. En tant que «système de classification de termes», un thésaurus est assez proche des classifications par matières par exemple la Classification décimale universelle.

Mais tandis que les systèmes hiérarchisés de classification par matières tendent à mettre en évidence l'ensemble des relations hiérarchiques, les thésaurus donnent les relations nécessaires à l'indexation et à la recherche documentaire, d'après l'ensemble des documents et les besoins en information des utilisateurs.

Un thésaurus est une sorte de liste normative, c'est-à-dire que les termes préconisés dans un thésaurus particulier sont les termes qui doivent être utilisés pour l'indexation et la recherche documentaire pour un système d'information et de documentation donné. Il existe d'autres catégories de listes normatives, basées sur le langage naturel, telles que les listes de vedettes-matière. Elles ne présentent pas, en général, la structure hiérarchisée d'un thésaurus.

3 STRUCTURE DES THESAURUS

3.1 Descripteurs

La configuration de chacun des articles et le classement de ces différents articles en relation les uns avec les autres constituent la structure d'un thésaurus. Les renvois, dans un thésaurus, rendent explicite la nature des relations qui lient les articles les uns aux autres dans un réseau de notions.

Les termes retenus dans un thésaurus pour l'indexation sont appelés les descripteurs. Dans les thésaurus à termes préférentiels, les termes préférés sont ces descripteurs. Un descripteur peut être défini comme un terme ou un symbole formalisé et homologué dans un thésaurus, et employé pour représenter sans ambiguïté les notions contenues dans les documents et dans les demandes de recherche documentaire.

Dans le but d'une coopération internationale, deux niveaux de descripteurs peuvent être distingués :

- les descripteurs les plus généraux, qui pourraient faire l'objet d'accords multinationaux après leur traduction en plusieurs langues;
- les descripteurs plus spécifiques, qui pourraient faire l'objet d'accords dans plusieurs domaines spécialisés.

Peuvent être considérés comme descripteurs :

- a) les termes représentant des notions ou des combinaisons de notions;
- b) les termes représentant des entités individuelles. Ces termes sont appelés également noms propres et assimilés, ou identificateurs. Ces noms propres et assimilés peuvent être :
 - des noms de projets;
 - des nomenclatures;
 - des numéros ou des symboles d'identification;
 - des noms géographiques ou géopolitiques;
 - des marques de fabrique;
 - des noms de personnes ou d'organisations;
 - des abréviations ou des sigles;
 - d'autres noms propres et assimilés (par exemple de programmes de calculateurs).

Il est conseillé d'utiliser les noms propres ou assimilés de la même façon que les autres descripteurs, c'est-à-dire de les relier entre eux. Il sera fait de même pour intégrer dans un thésaurus les nomenclatures admises sur le plan international.

Dans les thésaurus n'utilisant pas les termes préférés, tous les termes compris dans le thésaurus peuvent être, en principe, des descripteurs.

Les termes représentant des notions, non retenus pour l'indexation, doivent être considérés comme des termes non homologués. Ils sont appelés «non-descripteurs».

Dans la plupart des cas, il est utile de prévoir la possibilité d'une distinction formelle entre les descripteurs et les non-descripteurs. Cela peut être réalisé par l'utilisation d'un caractère d'imprimerie spécial pour les descripteurs, ou de signes spéciaux au début et à la fin de chaque descripteur.

1) Si les thésaurus à termes préférentiels peuvent être mis à jour manuellement, les thésaurus du deuxième type exigent l'emploi d'une machine pour la mise à jour et la recherche documentaire.

3.2 Règles de forme

3.2.1 Mots composés

Un descripteur peut comprendre un ou plusieurs mots. En règle générale, le descripteur doit refléter la terminologie du sujet, sans tenir compte du nombre de mots nécessaires pour représenter la notion. Mais dans la mesure du possible, un descripteur doit comprendre le minimum de mots, et de préférence, un seul. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'un terme peut perdre de sa clarté à la suite d'une abréviation. Les descripteurs composés sont enregistrés de préférence dans l'ordre naturel des mots, (par exemple «génie électrique»), c'est-à-dire sans inversion artificielle de leur ordre. Il peut être utile d'inclure les formes inversées comme non-descripteurs, liés aux descripteurs par des relations préférentielles.

Lorsque la forme inversée est choisie comme tête d'article, c'est-à-dire comme descripteur, il est nécessaire de faire figurer comme synonyme la forme non inversée.

3.2.2 Représentation de notions par plusieurs descripteurs

Pour limiter le nombre de descripteurs, il est parfois utile de représenter les notions ou les combinaisons de notions par une association de descripteurs.

3.2.2.1 DIVISION (SÉPARATION) PAR NOTIONS OU COMBINAISONS DE MOTS

En règle générale, il existe deux possibilités :

a) DIVISION MORPHOLOGIQUE (LEXICOLOGIQUE)

Si une notion est représentée par un mot composé ou un ensemble de plusieurs mots, il est souvent possible de diviser cet ensemble en ses composants. Lorsque les mots ainsi obtenus sont associés, ils ne représentent cependant la notion originale que si la division morphologique coïncide avec la division sémantique. C'est dans ce cas seulement que la division morphologique donne de bons résultats.

b) DIVISION SÉMANTIQUE

Dans la division sémantique, une notion est séparée en composants qui combinés redonnent la notion originale. Les descripteurs utilisés ne sont pas nécessairement contenus dans les termes.

Exemple de a)

PSYCHOLOGIE DES ANIMAUX =
ANIMAUX + PSYCHOLOGIE

Exemple de b)

TOILE-ÉMÉRI = TISSU + ABRASIF

Exemple négatif de a) (≠ b)

PIED-DE-BICHE ≠ PIED + BICHE

3.2.2.2 COMBINAISONS DE MOTS OU NOTIONS

Les termes peuvent être combinés (ou pré-coordonnés) avant l'introduction dans le système et doivent donc être

recherchés tels quels, ou combinés pendant la recherche (post-coordonnés) pour représenter la notion recherchée. Le choix entre la pré ou la post-coordination relève des considérations suivantes :

a) POST-COORDINATION

La post-coordination doit être limitée aux cas où les descripteurs simples ne sont pas utilisés seuls trop fréquemment et/ou le descripteur pré-combiné employé très rarement. Il importe de s'assurer que la combinaison de descripteurs simples représente réellement et sans ambiguïté la même notion que le descripteur pré-combiné.

Exemple négatif :

TRANSFORMATEUR + HUILE = HUILE DE
TRANSFORMATEUR
ou = TRANSFORMATEUR À HUILE

b) PRÉ-COORDINATION

Les descripteurs pré-combinés doivent toujours être employés quand :

— les descripteurs simples ont une signification différente selon qu'ils sont employés seuls ou qu'ils sont inclus dans un descripteur pré-combiné.

Exemple : acide minéral = acide non organique; tandis qu'un minéral est un produit extrait du sol.

— les descripteurs simples sont utilisés dans d'autres liaisons hiérarchiques que les descripteurs pré-combinés.

Exemple : brise-vent = élément de construction qui arrête le vent; tandis qu'une brise est un vent faible.

— le descripteur pré-combiné est un nom spécifique, ou bien il existe un doute sur le fait que l'association de descripteurs simples reflète exactement et exclusivement le sens voulu.

Dans la plupart des cas, on recommande d'utiliser des termes génériques comme éléments de pré-combinaison; si une notion est représentée par une combinaison de descripteurs simples, celle-ci doit être exprimée par la référence «EM» (USE). Ces descripteurs simples portent une référence de renvoi au terme pré-combiné non utilisé (employé pour un terme composé, EPC).

Exemple :

CONSTRUCTION	USE (EM)	CONSTRUCTION
NAVALE		+ BATEAU
NAVIRE	USE (EM)	BATEAU
BATEAU	UF (EP)	NAVIRE
	UFC (EPC)	CONSTRUCTION
		NAVALE
CONSTRUCTION	UFC (EPC)	CONSTRUCTION
		NAVALE

La combinaison de descripteurs simples doit être incluse dans les parties systématiques du thesaurus, et le descripteur pré-combiné non utilisé, dans les parties alphabétiques comme non-descripteur.

3.2.3 *Forme des mots*

Une fois qu'on a décidé de retenir un terme donné dans le thesaurus, il faut veiller à ce que, accompagné des relations représentées, il exprime aussi exactement que possible le sens voulu.

a) ORTHOGRAPHE

C'est l'orthographe la plus largement admise qu'il convient d'utiliser. Si par suite de l'existence de plusieurs usages, on est arrivé à accepter plus d'une orthographe, les différentes versions doivent être comprises dans le thesaurus, accompagnées des références de l'une à l'autre.

Exemple :

CLEF
CLÉ

On peut encore, lorsqu'une telle difficulté surgit, prendre pour arbitre un dictionnaire qui fait autorité.

b) TRADUCTION

De nombreux termes techniques utilisés aujourd'hui sont issus d'autres langues, mais, parfois, un terme latin ou grec ou un terme appartenant à une langue étrangère vivante est incorporé tel quel à un vocabulaire spécialisé intéressant une question particulière. Quand le terme étranger et sa traduction putative coexistent, il faut les faire figurer tous les deux, accompagnés des références de l'un à l'autre.

Exemples :

FILM
COUCHE MINCE

c) TRANSLITTÉRATION

Le problème devient plus compliqué encore lorsque la langue étrangère en question s'écrit avec un alphabet différent. La remarque vaut notamment pour les identificateurs. Les Normes ISO sur la translittération doivent être appliquées le plus souvent possible. Lorsqu'on a le choix, il faut donner la préférence au mode de translittération qui n'impose pas de recours à des signes diacritiques.

Exemples :

SATELLITE
SPOUTNIK

3.2.4 *Forme substantivée*

Le descripteur doit être présenté de préférence sous forme de substantif ou de dénomination équivalente, ou sous une forme équivalant au substantif.

Exemples

«*DÉMOCRATIE*» au lieu de «*DÉMOCRATIQUE*»
«*EXÉCUTION*» au lieu de «*EXÉCUTER*».

3.2.5 *Nombre*

L'utilisation de descripteurs au singulier ou au pluriel, doit être décidée suivant les usages de la langue du thesaurus. Pour cette décision, il est nécessaire d'établir des normes

nationales et de s'y conformer. À défaut de normes nationales, il faut suivre les habitudes lexicographiques de la langue. Il arrive qu'un même mot représente des notions différentes, selon qu'il est au singulier ou au pluriel; en pareil cas, il faut indiquer ces deux formes.

Exemples :

MÉMOIRE CISEAU
MÉMOIRES CISEAUX

En anglais, en général, il y a lieu de mettre les descripteurs au pluriel, en particulier lorsqu'il s'agit de termes génériques (c'est-à-dire quand les descripteurs représentent des classes d'objets). On présente, par contre, au singulier, les termes indiquant des matériaux, des propriétés (attributs), des procédés, des noms propres et des disciplines.

Exemples :

procédés	propriétés	classes d'objets
ACIDIFICATION	CONDUCTIVITY	TEETH
CALENDERING	OPACITY	STARS
CURING	TEXTURE	PAINTINGS

3.2.6 *Adjectifs*

Il existe, évidemment, un certain nombre de cas où seuls les adjectifs ou d'autres formes non substantivées peuvent être utilisés.

Exemples :

SOCIAL
INTERNATIONAL

Une faible proportion de termes composés d'un seul mot en forme d'adjectif peut être utilisée comme modificateurs (continu, horizontal). Puisque les adjectifs peuvent être associés à des noms et enregistrés comme descripteurs composés, la décision d'enregistrer des adjectifs seuls doit être dictée par un souci de souplesse et d'efficacité. La pré-association est recommandée quand un modificateur apparaît très souvent associé à un autre terme particulier.

3.2.7 *Abréviations et sigles*

Il faut éviter, en général, les formes abrégées des termes, car leur emploi risque de ne pas être assez général, leur signification pouvant dépendre du contexte. En outre, leur compréhension peut dépendre de l'emploi de lettres capitales et de points séparateurs qui constituent des sujétions si des imprimantes de calculateurs ou d'autres matériels électroniques de traitement de l'information sont employés en liaison avec le thesaurus. Il faut donc limiter leur emploi aux cas où leur signification est bien assise, soit au sein du groupe d'utilisateurs intéressés, soit internationalement, et quand il est prouvé qu'ils assurent une sérieuse économie dans les applications.

La forme abrégée et la forme développée d'un terme donné doivent être considérées comme des synonymes, et en conséquence faire l'objet des renvois voulus.

Les abréviations à plusieurs significations doivent être considérées comme des homonymes (homographes).

La nécessité de limiter la longueur des descripteurs oblige parfois à employer des abréviations moins utilisées. Il faut alors les faire suivre d'une note d'application. Certains sigles très connus sont acceptés comme descripteurs.

Exemples : RADAR, LASER

3.2.8 *Emploi des caractères*

a) JEUX DE CARACTÈRES

L'emploi éventuel de matériels de traitement de l'information peut exiger :

- l'emploi des seuls caractères de haut de casse pour les descripteurs;
- l'exclusion des signes diacritiques;
- la limitation du nombre de caractères d'un descripteur.

Ces restrictions disparaissent quand les matériels de traitement de l'information sont adaptés aux besoins de l'information.

b) PONCTUATION

L'emploi des signes de ponctuation, dans les descripteurs, doit être réduit. Sauf pour les nomenclatures spécialisées, seules les parenthèses et les traits d'union sont nécessaires dans les descripteurs suivant les règles énoncées ci-dessous.

Le point¹⁾ n'est autorisé que lorsqu'un mot doit être tronqué parce que la longueur du descripteur est limitée. Il ne faut user de traits d'union que lorsque leur omission modifierait le sens que l'on veut donner au descripteur. Il faut proscrire les virgules, les points-virgules, et les apostrophes, lorsque le sens ne les exige pas. La virgule est autorisée dans le cas d'inversion. Là où tout signe de ponctuation est exclu, il est conseillé de les inclure dans l'énoncé des notes d'application.

c) CARACTÈRES SPÉCIAUX ET CHIFFRES

Lorsqu'on pense qu'il est nécessaire d'employer, dans les descripteurs, des caractères spéciaux autres que les traits d'union et les parenthèses, leur signification doit être précisée clairement. D'autres caractères spéciaux peuvent être utilisés dans les notes d'application, définitions et autres formes d'information complémentaires. Si le descripteur contient des éléments numériques, seuls les chiffres arabes doivent être employés. Il convient de suivre les usages relatifs à la position des chiffres. Il faut aussi fixer des règles pour le traitement des signes diacritiques, des chiffres placés en indice supérieur ou en indice inférieur.

3.3 Méthodes pour éviter l'ambiguïté

3.3.1 *Homonymes (homographes)*

Les différents sens des homonymes (homographes) doivent être mis en évidence et distingués les uns des autres par des symboles ou des termes qualificatifs, faisant partie du

descripteur et placés entre parenthèses immédiatement après l'homonyme. Ces symboles ou termes précisent le sens s'ils ne sont pas eux-mêmes des homonymes ou des signes utilisables ailleurs. L'homonyme et le qualificatif entre parenthèses forment ensemble un descripteur composé.

Exemples :

CALCUL (INTÉGRAL)
CALCUL (RÉNAL)

Lorsqu'un terme défini dans un vocabulaire technique normalisé international ou national est choisi comme descripteur, il faut l'enregistrer sans aucune modification notable, y compris les parties du terme entre parenthèses dans l'article correspondant du vocabulaire.

3.3.2 *Notes d'application (ou notes d'usage)*

Une note d'application explique brièvement l'emploi auquel est destiné le descripteur. Les notes d'application doivent être composées en caractères spéciaux et distinguées clairement des qualificatifs.

Ces notes d'application peuvent servir :

- à limiter l'emploi d'un descripteur
- à donner la signification des abréviations et sigles
- à exclure un sens possible du terme, spécialement dans le cas de termes utilisés couramment dans différentes disciplines.
- à indiquer les dates d'addition ou de suppression de termes, et à noter les changements dans le mode d'emploi d'un terme. Ces notes peuvent accompagner le descripteur dans la partie principale du thesaurus, mais ne font pas partie du descripteur.

Exemples :

COUCHE MINCE
(chimie analytique)
COUCHE PRIMAIRE
(peinture)
PH
(paraboloïde hyperbolique)

3.3.3 *Définitions*

Le contenu sémantique d'un descripteur est indiqué principalement par ses relations avec d'autres termes du thesaurus. Lorsque subsiste un doute sur l'interprétation d'un descripteur, il faut ajouter une définition précisant le contenu exact, qui peut accompagner le descripteur dans la partie principale, mais ne fait pas partie du descripteur.

Exemple :

DOCUMENTATION
(processus de mise en mémoire et de recherche de l'information dans tous les domaines de la connaissance).

1) Il peut être judicieux d'adopter un autre signe différent des symboles propres à la machine.

3.3.4 Traductions

Il est souvent utile de donner les termes équivalents dans d'autres langues, pour s'assurer de l'emploi correct du descripteur dans l'analyse de textes en langue étrangère. Lorsque les sens ne sont pas entièrement équivalents, une note explicative doit attirer l'attention sur ce point. Les traductions des descripteurs simples doivent être traitées comme des synonymes ou quasi synonymes.¹⁾

3.3.5 Indication des sources

L'indication de la source d'un descripteur ou d'une définition peut être très importante pour le développement futur du thesaurus. C'est pourquoi, quand on enregistre un descripteur, il peut y avoir lieu de noter en même temps la source, mais il n'est pas indispensable de faire figurer cette dernière dans la partie principale du thesaurus.²⁾

3.4 Relations entre les descripteurs

3.4.1 Généralités

Par définition, une fonction primordiale d'un thesaurus est de représenter les relations entre notions par l'indication des rapports entre les mots utilisés pour les décrire. Le réseau des relations d'un descripteur avec les autres descripteurs fournit ainsi une sorte de définition en situant le descripteur dans un champ sémantique.

Actuellement, trois sortes de relations doivent retenir l'attention d'un constructeur de thesaurus : ce sont les relations d'équivalence, les relations hiérarchiques, et les relations d'association. Dans les trois cas, la relation est réciproque, c'est-à-dire que lorsque deux ou plusieurs descripteurs sont reliés entre eux, l'indication de cette relation est donnée pour chacun d'eux.

3.4.2 Relation d'équivalence (relation préférentielle)

Les termes considérés comme équivalents (similaires, ou de signification presque identique) peuvent être réunis dans des catégories d'équivalence, de telle sorte que les termes équivalents correspondent à une seule et même notion. Dans la recherche documentaire, tous les documents associés à la catégorie d'équivalence doivent être retrouvés, même si un seul des termes est utilisé comme descripteur.

Il faut distinguer :

- les synonymes, c'est-à-dire les termes qui ont le même sens ou presque dans une discipline particulière :

Exemple :
CHANGEMENT
MODIFICATION

- les quasi-synonymes, c'est-à-dire les termes dont la signification peut être différente dans le vocabulaire

utilisé et le domaine concerné, mais qui peuvent être considérés comme synonymes pour les besoins du système de documentation considéré.

- a) Renvoi «USE» [EM (employer)]³⁾. Dans les systèmes où l'on a effectué un choix préférentiel le symbole «USE» (EM) permet à partir d'un non-descripteur d'aller vers un ou plusieurs descripteurs, comme suit.

Ce symbole est employé pour guider l'utilisateur d'un thesaurus d'un terme non homologué vers un terme homologué avec les différentes variantes de signification suivantes :

- indiquer un synonyme à préférer

Exemple : COURBURE EM FLEXION

- renvoyer d'un terme particulier à un terme plus général (quasi-synonyme) qui a été choisi pour représenter la notion particulière;

Exemple : CIRE VÉGÉTALE EM CIRE

- indiquer une orthographe à préférer, ou bien développer ou expliquer une abréviation;

Exemple : MÉSONS PI EM PIONS

- recommander l'emploi de deux termes ou plus pour exprimer une notion (division sémantique);

Exemple : FILM FERROMAGNÉTIQUE EM MATÉRIAU FERROMAGNÉTIQUE + FILM

- exprimer des notions pouvant être considérées comme synonymes, (quasi-synonymes), pour les besoins de l'indexation et de la recherche documentaire;

Exemple : HÉRÉDITÉ EM GÉNÉTIQUE

- rapprocher les différents éléments ou degrés d'une suite continue de variantes d'une même notion;

Exemple : FLUIDITÉ EM VISCOSITÉ

- renvoyer d'un article classé selon un ordre non naturel au terme écrit dans l'ordre correct des mots;

Exemple : FONCTIONS, TABLES EM TABLES DE FONCTIONS

- indiquer la terminologie courante;

Exemple : CAPACITÉ ÉLECTRIQUE EM CONDENSATEUR

- remplacer les termes du jargon technique par les termes corrects;

Exemple : TERRE EM MISE À LA TERRE

- donner des traductions de descripteurs;

Exemple : X-RAYS EM RAYONS X.

1) Le problème de la traduction de thesaurus fait l'objet de règles spécifiques (en préparation).

2) ISO 3166, Code pour la représentation des noms de pays. (En préparation.)

3) Dans le texte français de la présente Norme Internationale, les termes français et leur forme abrégée sont précédés des abréviations anglaises correspondantes.